

### MODULE 1 LES OBLIGATIONS

- Les règles de transparence (seuils, règlement intérieur, expert-comptable, commissaire aux comptes, trésorier...)
- La distinction des budgets (quelles règles avec le CSE)
- L'approbation annuelle des comptes
- Le compte-rendu détaillé de la gestion financière, les nouvelles normes : Rapports d'activité et de gestion, transactions significatives, états de synthèses...
- Les Conventions de transfert d'ASC entre le CSE et le CSE Central ou un CIE
- La reddition en fin de mandat
- Les justificatifs. La conservation des archives
- La responsabilité civile. Les assurances
- Les charges sociales (relations avec l'Urssaf, ne pas être redressé)
- Les impôts (attention à la revente des parfums et chocolat... ne pas devenir « commerçant »)

### MODULE 2 : LA PRATIQUE BUDGÉTAIRE, LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

- Les ressources. Les publics (Quels ayant-droits pour quel budget ?)
- Les choix politiques et les outils permettant ces choix
- La construction des budgets (Fonctionnement et Activités sociales et culturelles)
- Les dépenses nouvelles en CSE (expertises, dépenses en SSCT et DP)
- Le suivi budgétaire et l'analyse des écarts entre prévisions et réalisation
- L'évaluation de la pertinence du budget
- Les placements financiers. La relation bancaire
- Les rôles respectifs du trésorier et du secrétaire au regard des comptes

### MODULE 3 : LA PRATIQUE COMPTABLE

- Comptabilité d'engagement ou comptabilité de trésorerie
- De l'événement économique au passage de l'écriture comptable
- De l'écriture comptable au document de synthèse
- Le rapprochement bancaire
- Une organisation saine, contrôle interne et procédures de sécurisation comptable, les audits

MAJ le 1/07/2023



#### **Durée**

1 jour



#### **Pré requis**

Aucun prérequis particulier



#### **Public concerné**

Trésorier et trésorier adjoint du CSE

#### **Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- Distinguer les budgets
- Sécuriser les budgets
- Connaître les notions comptables indispensables

#### **Méthodes pédagogiques**

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

#### **Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.

#### **Formateur**

Le formateur bénéficie d'une formation juridique et intervient comme consultant auprès des CSE

*Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.*

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.